terre comtoise
solidaire, responsable, cultivons l'avenir

Lettre d'Infos - Novembre 2020 — N° 93

EDITO

ANNEE BIEN REMPLIE MAIS QUI A NECESSITE REACTIVITE ET ADAPTATION

Les Assemblées de Section sont habituellement l'occasion de présenter les résultats de l'exercice 2019/2020, de partager plus particulièrement avec vous, adhérents, le contexte et les réponses apportées par la coopérative aux situations chaotiques qui ont caractérisé cette campagne.

L'information a été donnée la semaine dernière, **ces Assemblées de Section de TERRE COMTOISE ne se dérouleront pas en salle avec la présence physique des adhérents**. C'est une rupture dans le fonctionnement de nos instances, nous nous y étions préparés mais l'évolution récente de la situation sanitaire comme les décisions prises par gouvernement la semaine dernière nous ont amené à modifier ce déroulement.

Tous les adhérents le comprendront, notre premier objectif est de protéger la santé de nos adhérents, de nos équipes et de limiter les contacts physiques. Les contraintes imposées sur l'organisation de rassemblements en novembre ont confirmé cette position.

Tout cela ne doit pas nous faire oublier cette campagne 2019/2020 très agitée, regarder avec attention comment votre coopérative a adapté son fonctionnement et démontré sa résilience grâce à des activités complémentaires et des équipes réactives et solidaires.

Nous n'avons pas pu, hélas, maintenir le rythme de nos rencontres avec les adhérents sur le terrain. Le confinement mis en place au mois de mars ne nous a pas permis de communiquer localement sur nos orientations commerciales, l'organisation et les investissements. Pourtant, votre coopérative n'a pas réduit son action et sa dynamique sur le terrain, réimplantation de l'atelier Machinisme à Loray, modernisation des sites de Sancey et Maiche, nouvelles offres de services et de conseils en Production Végétale, offre d'achat de céréales à la moisson, nouveaux contrats de production.

Le cap avait été fixé par le Conseil d'Administration, Terre Comtoise, pour l'ensemble de ses métiers, poursuit le déploiement d'une stratégie apte à répondre aux enjeux climatiques, environnementaux, règlementaires et surtout économiques auxquels doivent faire face ses adhérents. Et tout semble s'accélérer.

Tous ces points sont présentés aux adhérents via le site Extranet de la coopérative auquel ils peuvent accéder avec leur adresse mail https://www.macoopenligne.fr/coop/ .

Des résultats satisfaisants, avec la proposition d'une Ristourne de 1 249 000 € à distribuer.

L'impact de sécheresse et le contexte sanitaire ont pesé sur nos activités, la bonne tenue de leurs résultats tient à la fois de la capacité de nos outils et de nos équipes à réagir à ces évolutions comme à une gestion rigoureuse des moyens mis en œuvre. L'assise économique et financière de la coopérative s'en trouve renforcée, la capacité d'autofinancement, autrement dit, la capacité de la coopérative à faire face à ses engagements financiers et à développer de nouveaux projets, reste très élevée. Nos équipes ont participé largement à ces résultats.

Tous les adhérents pourront mesurer au travers du versement de ristournes, le juste retour de leur engagement, de leur confiance et de leur fidélité.

Clément TSSERAND
Président de TERRE COMTOISE

RISTOURNES 2019/2020

(Sous réserve du vote des résolutions en Assemblée Générale)

Agrofourniture	- 2 % engrais
	- 4 % semences, hors semences de céréales à paille
	- 2 % agroéquipements hors bouteilles et hors silo
	- 2 % produits hygiène de ferme
Nutrition Animale	- 4 €/T aliments composés bovins vrac ou sac, hors mélange céréales
	- 15 €/T minéraux et lait
Machinisme agricole	- 4 % Main d'œuvre, pièce sur OR, forfait réparation, débit pièces
Collecte	+ 5 €/T blé, colza, soja, tournesol
	+ 8 €/T orge et maïs
	+ 3 €/T autres céréales

La coopérative Terre Comtoise conserve la Distribution des Produits Phytosanitaires et renoncera en 2021 au Conseil Spécifique et à l'Audit Stratégique pour leur utilisation.

Quelle que soit la filière, les agriculteurs sont toujours à l'écoute des attentes des citoyens, observent et comprennent les évolutions profondes de la demande sociétale et des préoccupations environnementales des consommateurs. Les changements des pratiques sont depuis longtemps enclenchés mais les progrès et les résultats sont parfois difficiles à mesurer. Il existe un réel décalage entre la réalité du terrain, les pratiques actuelles des acteurs de l'agriculture et la perception qu'en ont certains observateurs influents.

Après les Etats Généraux de l'Agriculture en 2018, les décisions ont été prises, les décrets publiés, le calendrier dévoilé : à partir du 1er janvier 2021, il y aura une indépendance entre les activités de distribution et les activités de conseil pour l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.

Comment cela va-t-il se traduire en pratique ?

L'objectif est clair : il faut réduire l'utilisation et la consommation de ces produits, notamment les plus dangereux au regard de leur classement. Déjà, la réduction du nombre de matières actives autorisées, les contraintes pour leur application, le développement de solutions alternatives participent à une dynamique vertueuse. Mais le défi est aussi d'emmener nos adhérents vers une agriculture performante d'un point de vue économique, de faire produire des denrées conformes aux critères sanitaires les plus rigoureux et exigeants.

Le Conseil d'Administration de la coopérative TERRE COMTOISE, fort d'une analyse complète des impacts sur la relation avec ses adhérents et leurs attentes, des moyens et des compétences à mettre en œuvre, a décidé de conserver la Distribution des Produits Phytosanitaires et de renoncer au développement d'une activité spécifique d'Audit Stratégique pour l'utilisation de ceux-ci. Le Conseil Spécifique à la parcelle, quant à lui, qui était écrit sous forme d'ordonnance, n'est plus obligatoire et ne pourra pas être réalisé par un distributeur. L'agriculteur reste et restera toujours responsable de la décision d'acheter et d'appliquer des produits phytosanitaires ou de choisir d'autres solutions.

En 2021, avec vous et à vos côtés, grâce à des activités variées et complémentaires, votre coopérative sera là pour vous apporter ces services et ces solutions.

C'est un changement de modèle et de pratiques, mais il ne s'agit pas d'une rupture puisque les équipes terrain continueront d'accompagner les adhérents au quotidien sur leurs exploitations et dans leurs parcelles pour identifier les maladies, les insectes, les adventices, analyser les seuils de nuisibilité et proposer des solutions alternatives dans la cadre d'une réduction de la consommation des solutions chimiques. La coopérative restera à vos côtés pour assurer une réelle proximité de services et bien entendu la fourniture des autres intrants de l'exploitation.

Sur les dépôts, avec l'achat des produits phytosanitaires, les informations à l'utilisation seront données conformément aux obligations légales liées à la classification de ces produits. Les Assemblées de Section prévues cet automne ne se tiendront pas et l'occasion ne sera pas donnée d'échanger sur ces sujets, cependant, l'ensemble des équipes vont préparer avec vous cette campagne et vous présenteront notre nouvelle stratégie de solutions et d'accompagnement.

Nous avions anticipé ces changements au printemps dernier en proposant une offre de services adaptée à chaque exploitation ; cette offre va évoluer avec ce nouveau contexte réglementaire, elle continuera de s'appuyer sur 5 leviers majeurs rappelés ci-dessous :

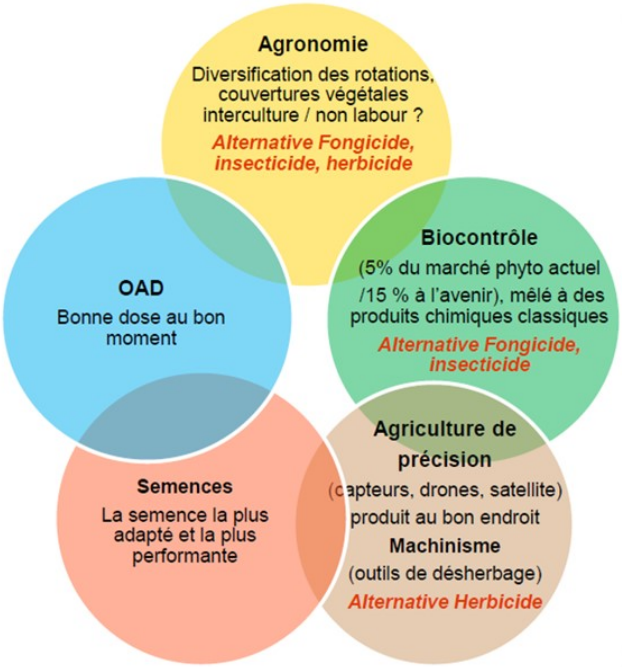

Frédéric MOINE Directeur Général Marius BOIVIN Directeur Approvisionnement PV